

**Certificat** de constance des performances du produit**0679-CPR-1147**

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

**ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE**

Zone Industrielle

Site n° 1

FR-55800 CONTRISSON

et fabriqué(s) dans l'usine :

ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION France

1 Rue Roger Salengro

FR-59264 ONNAING

Sont soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires sur des échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'évaluation des performances des produits de construction, l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 1+).

Ce certificat atteste les performances des produits, relatives aux caractéristiques essentielles choisies par le fabricant, et que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification des constances de ces performances décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

EN 14509 : 2013

sont appliquées et que les produits satisfont à toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 12 septembre 2022, il se substitue au certificat précédemment délivré le 05 juillet 2022 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 12 septembre 2022.

Par délégation  
du Président

Florian RASSE

Panneaux sandwich autoportants isolants double peau à parements métalliques  
avec mousse en polyuréthane

PROMISOL S AMC01 pour épaisseur  $\geq 50$  mm

PROMISOL V AMC01 pour épaisseurs entre 40 mm et 60 mm

PROMISOL V AMC01 pour épaisseurs  $\geq 80$  mm

FRIGOTHERM AMC01 pour épaisseurs  $\geq 60$  mm

FRIGOTHERM D AMC01 pour épaisseurs  $\geq 60$  mm

Performance du produit de construction :

Caractéristiques de réaction au feu du produit : B-s1, d0 (intérieur et extérieur)

Catégorie d'utilisation :

Bardages industriels (PROMISOL V AMC01, et PROMISOL S AMC01) et Locaux agroalimentaires et frigorifiques  
(FRIGOTHERM AMC01, et FRIGOTHERM D AMC01)